

Délibération n° 2024-60

Horaires aménagés des BU et des personnels du SCD

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 4 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Éducation,
Vu les statuts de l'université des Antilles,
Vu l'extrait du procès-verbal n° 2024-22 du comité social d'administration du 25 juin 2024,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université soumet le rapport social unique, au vote des membres du conseil d'administration.

il s'agit des horaires aménagés des BU et des personnels du SCD du lundi 1^{er} juillet au 30 août 2024.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 22
Membres présents et représentés : 22	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Les horaires aménagés des BU et des personnels du SCD sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 5 juillet 2024

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr





Proposition d'horaires aménagés au SCD

du lundi 1^{er} juillet au vendredi 30 août 2024

Les bibliothèques universitaires sont ouvertes jusqu'à 63h par semaine en période de forte activité, entre septembre et juin, soit de 7h30 à 19h du lundi au vendredi et le samedi de 7h30 à 13h, c'est notamment le cas des BU centrales de Fouillole et de Schœlcher. En revanche, les mois de juillet et d'août sont des périodes de faible fréquentation des bibliothèques, aussi un aménagement de l'amplitude des horaires d'ouverture au public est-il proposé ci-après :

BU centrales de Fouillole & de Schœlcher & et BU de Fort-de-France (46 agents concernés)

Résultat de la concertation avec les équipes :

- L'équipe de la BU de Schœlcher et l'équipe de la BU de Fort-de-France ont choisi à la majorité et dans le consensus un emploi du temps type permettant de dégager une demi-journée libre, en travaillant 37h30 par semaine.
- L'équipe de la BU de Fouillole n'a pas réussi à s'accorder sur un emploi du temps garantissant l'ouverture au public de 7h30 à 16h30 du lundi au vendredi car la majorité souhaitait ne pas travailler les mercredi et vendredi après-midi. Toutefois un emploi du temps-type permettant de dégager deux demi-journées libres pour chaque agent, avec un roulement basé sur 4 équipes, a été proposé après la réunion et semble convenir à la majorité des collègues de Fouillole. L'équipe de Martinique a elle préféré s'en tenir à l'emploi du temps initialement choisi car il est plus simple à mettre en œuvre.

Proposition de la direction du SCD :

- Ouverture au public de 7h30 à 16h30 du lundi au vendredi, soit 45h hebdomadaires.
 - 37h30 seront effectuées dans cet intervalle par chaque agent
 - Emploi du temps type avec une ½ journée de libre en Martinique, emploi du temps type avec deux ½ journées, avec un roulement de 4 équipes à Fouillole.
- Ces deux emplois du temps seront mis en place à titre expérimental et un bilan sera fait en vue d'une éventuelle harmonisation pour juillet-août 2025.

BU du Morne Ferret (2 agents concernés)

Résultat de la concertation avec l'équipe :

Les deux membres de l'équipe et le directeur de l'INSPE se sont concertés pour proposer des horaires adaptés au fonctionnement sécurisé mis en place sur le campus du Morne Ferret. Il n'est pas possible d'ouvrir plus cette bibliothèque plus que 37h30, car sans l'appoint de moniteurs étudiants, ses deux agents devraient travailler 45h/semaine.

Proposition de la direction du SCD :

- Ouverture au public les lundi, mardi et jeudi de 7h30 à 16h30, les mercredi et vendredi de 7h30 à 13h30, soit 37h30 hebdomadaires.
- l'équipe commencera le mercredi à 7h15 et le vendredi à 7h

BU du Camp-Jacob (4 agents concernés)

Résultat de la concertation avec les équipes :

L'équipe de la BU s'est accordée sur une proposition qui permet de maintenir la BU ouverte malgré l'absence de climatisation.

Proposition de la direction du SCD :

- Ouverture au public de 7h30 à 13h30, du lundi au vendredi, soit 30h hebdomadaires.

- L'équipe travaillera jusqu'à 16h30 en interne dans les espaces encore climatisés (gestion des collections en magasin).

Bilan de la concertation

Les horaires proposés tiennent compte de la taille et des effectifs des différentes bibliothèques du SCD. Ouvrir les BU centrales jusqu'à 16h30 serait un signal positif envers les usagers.

La proposition est d'expérimenter cette année ces horaires aménagés et ces emplois du temps types différents. Si cette proposition n'était pas retenue, les emplois du temps et les horaires d'ouverture établis pour la période qui va de septembre à juin resteraient en vigueur.